

La Ligue des Droits de l'Homme «horriée» par les propos du maire

Par la voix de Christine Flori, présidente de la section de Toulon et Marc Brulé, président de la section de Draguignan, la Ligue des Droits de l'Homme affiche sa colère face aux propos du maire Marc-Etienne Lansade sur l'évacuation d'un camp Roms : « Comment ne pas évoquer la bêtise quand une personne commettant un acte odieux diffuse le film la mettant en scène sur son Facebook ?

Et pourtant, hier un édile, fier d'avoir fait détruire les abris sommaires de familles Roms, poste les images sur son site et s'enorgueillit d'avoir fait procéder à cette démolition. Cela pourrait prêter à sourire cette histoire d'un élu qui, en manque de réalisations concrètes à faire valoir auprès de ses administrés, se trouve réduit à communiquer sur un champ d'ordures... Pour faire bon poids, dans la vidéo où il se promeut, il y va de quelques insultes, se pinçant les narines à l'idée de ces gens dont il ne doute pas qu'ils soient sales en plus d'être des

voleurs.

On a bien compris que depuis mai 2015, date à laquelle il semble que des familles sans logement se soient installées sur le terrain en question, la municipalité n'a rien fait pour les aider à avoir un environnement sanitaire minimum.

Ici, la fierté ne tient pas au fait qu'on se soit dressé pour faire respecter les droits humains ; au contraire, on se rengorge d'avoir chassé des femmes et des enfants et d'avoir su les repousser loin de sa ville. Le message délivré dans cette vidéo est aussi simpliste qu'il est sordide(...).

Souhaitant que les propos tenus à l'encontre des familles Roms soient sanctionnés et que les propositions de relogement qui ont pu leur être faites soient rendues publiques, il nous revient de laisser place à ceux qui ont commenté la vidéo par ces mots : « Une honte de se vanter sur les réseaux sociaux de l'expulsion de pauvres gens juste pour faire une guerre de gamins entre hommes politiques »

Réactions en chaîne

Le contenu de la vidéo du maire de Cogolin contestée

Les déclarations filmées du maire de Cogolin à propos de l'évacuation de camps de roms n'ont pas vraiment étonné le maire voisin de Grimaud, Alain Benedetto, cité dans la vidéo : « Je constate avec amusement que le maire de Cogolin se met en scène pour reprendre à son compte l'évacuation d'un camp de roms, qui n'est que la suite de décisions de justice. Je m'aperçois aussi qu'il a un problème avec les chiffres, puisqu'à Cogolin, il me semble que les roms sont installés depuis le mois de mai. À Grimaud, une fois la décision de justice rendue, l'évacuation du camp de roms dans la plaine a pris moins de trois mois. La procédure engagée en amont a simplement été plus longue du fait qu'il s'agissait de propriétés privées et que ce sont aux propriétaires d'agir, un maire (et une commune) ne pouvant intervenir dans une propriété privée, comme le stipulent les lois de la République. Enfin, si j'ai moi-même agi fortement pour que les roms soient évacués et que les lois de la République

soient respectées, je n'oublie pas aussi que, derrière tout cela, il existe une grande misère à propos de laquelle nous ne pouvons pas fermer les yeux et surtout, à propos de laquelle, un peu de pudeur serait bien nécessaire plutôt que de l'exploitation à des fins politiques. »

L'association Place Publique, elle, a été « consternée par la théâtralisation de sa démonstration de force dans le seul but d'en tirer des bénéfices politiques. (...) Nous sommes également conscients que ces conditions de vie indignes ne pouvaient perdurer, ni pour les Roms, ni pour les Cogolinois, ni pour l'environnement », mentionnant la circulaire interministérielle relative à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites. « Quant à la phrase sur les odeurs c'est elle qui est carrément nauséabonde. Il est utile de rappeler que Jean-Marie Le Pen vient d'être condamné par le Tribunal Correctionnel de Nice à 5000 euros d'amende pour avoir dit que les Roms avaient une présence "urticante et odorante". »